

# Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, une renaissance ?

L'héritage du méga-événement au service du projet urbain

## Introduction

Lors de la 131e session du comité international olympique à Lima, le 13 septembre 2017, Paris a été officiellement désignée pour accueillir la XXXIIIe olympiade de l'ère moderne et a lancé l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de Paris 2024.

La désignation de Paris met fin à une série de trois candidatures infructueuses de la capitale française pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été : Paris 1992, 2008 et 2012. Dans le contexte actuel où les grands événements, dont font parties les Jeux Olympiques et Paralympiques, sont vivement interpellés notamment sur leur côté dispendieux. Une des questions centrales est l'héritage. L'héritage est le fantasme de toute ville candidate, et s'inscrit dans des dynamismes dont les rouages sont difficilement compréhensibles, certaines éditions ont réussi à concrétiser un héritage qui apparaît comme satisfaisant d'autres, au contraire, ont vu leurs espoirs s'envoler.

L'ambition de Paris 2024 est de révolutionner les Jeux en proposant une candidature en fracture avec ce qui a été fait jusqu'à présent et s'appuie sur l'héritage pour toutes et tous. En quoi l'approche de Paris 2024 centrée sur l'héritage est-elle différente des éditions précédentes ? Sachant que toutes les candidatures aux JO vendent des héritages sociaux et notamment urbains, afin de séduire le comité Olympique international, mais aussi les populations locales, pour susciter l'adhésion des territoires qui sont les conditions *sine qua non* pour une édition réussie. Il apparaît donc comme essentiel de se demander comment planifier un héritage d'événement tel que les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été. Ce mémoire traite donc la problématique suivante

***Dans quelles mesures, les héritages issus d'un méga-événement tel que les JO d'été de 2024, peuvent-ils être planifiés ?***

Ce travail s'appuie sur une étude bibliographique et une série d'entretiens réalisés avec des acteurs territoriaux et issus de l'organisation des Jeux. Une analyse plus approfondie du village olympique et paralympique permet de mettre en évidence les moyens mis en place par les territoires et les instances organisatrices des Jeux.

## Résultats principaux

Les tentatives infructueuses à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de la ville de Paris ont permis de mûrement réfléchir à un renouveau du concept des Jeux : un concept centré sur les besoins des territoires avec un projet urbain comme point de départ et d'arrivée. La conception de la phase olympique comme une phase temporaire est pertinente et replace le méga événement dans sa dimension d'accélérateur de projet.

Comme tout projet, celui de Paris 2024 a subi des ajustements pour passer dans une phase opérationnelle, notamment au niveau de sa gouvernance qui n'a plus une de ses entités importantes portant l'héritage. Cependant, l'absence de cette entité n'est pas rédhibitoire à l'heure actuelle puisque les héritages sont *a priori* sécurisés par les nombreux engagements pris entre les parties prenantes. Les territoires sont des moteurs puissants au sein de la gouvernance et sont les principaux garde-fous qui permettent de réinterroger l'ensemble des acteurs sur la question de l'héritage et de recentrer sur leurs besoins réels. Ces besoins sont incarnés par le village olympique et paralympique qui vient s'inscrire dans une dynamique de projets existants et qui répond aux besoins du territoire de Plaine Commune. Sa conception innovante en tant que quartier de ville, et non village, conformément aux politiques locales apparaît comme la meilleure manière de léguer un héritage pérenne.



Perspectives du village olympique en phase héritage (Crédits : Paris 2024 – Luxigon – DPA)